



Agents de Prévention et de Sécurité

Copyrights

© Safety Integrated Solution, 2018.





Agent de Prévention et de Sécurité Certificat de Qualification Professionnelle

Réf : SUR_APS_02



10-12 Jours

Objectifs

Formation destinée à acquérir l'aptitude professionnelle obligatoire qui permet d'assurer les missions de base d'un Agent de Prévention et de Sécurité dans les domaines de :

- L'accueil et contrôle d'accès
- La surveillance générale
- La sécurité technique et incendie
- Le secours et assistance aux personnes

Public

Toute personne exerçant ou souhaitant exercer le métier d'agent privé de sécurité et devant justifier de son aptitude professionnelle

Prérequis

- Avoir le Niveau de la 3eme Année Secondaire ou plus.
- Bonne condition physique.
- Casier judiciaire vierge

Programme

- Le secteur de la sécurité dans l'entreprise
- L'agent de sécurité déontologie et qualités
- Présentation et règlementation de la profession
- Matériel de sécurité, les systèmes d'alarme et de détection
- Les consignes et procédures de sécurité
- Accueil et contrôles d'accès
- Communication et transmission des messages
- La gestion des conflits et l'analyse de comportements
- La famille des risques et moyens de prévention
- Technique de lutte self défense
- Sécurité Incendie
- Secourisme Niveau 2

Plan de Sécurité Interne (P.S.I)

Réf : SUR_PSI_03



5 Jours

Objectifs

- Connaître les instruments juridiques de création, fonctionnement et la mise en œuvre du PSI.
- Communication (personnels et clientèle).
- Accueil de la clientèle.
- Observation.

Public

Personnel désigné par l'employeur comme agent et responsable SIE, chef d'équipe, D'entreprise.

Programme

- La protection de l'établissement
 - Prévention
 - Préservation
 - Défense par usage de la force y compris les armes
 - Contre les risques de toute nature
- Dont le but de tout prévenir
 - Agression
 - Sabotage
 - Destruction
- Définition de la sûreté interne
- Mission de la sûreté interne
- Prendre des mesures d'alerte, de secours et de sûreté visant la neutralisation des intrus
- Protéger qui ?
 - Les personnels
 - Les usages
- Protéger quoi ?
 - Les infrastructures
 - Les équipements
 - Le déroulement normal des activités
- Champs d'intervention
Le champ d'intervention de la S.I comprend :
 - L'intérieur de l'établissement
 - Les abords
 - Les aires et services de proximité immédiate
 - Abords ; espaces adjacents à l'établissement
 - Aires et service de proximité immédiate :
- Responsabilité
En matière de sûreté interne, le directeur de l'établissement (usine, complexe...) à autorité sur : le personnel
 - les activités
 - les dispositifs
 - les moyens